

légiste il passa dans l'officine d'un chirurgien apothicaire, il y serait vraisemblablement demeuré et il y aurait appris son métier, si un de ses cousins, prêtre de l'Oratoire, ne l'eût appelé près de lui au collège de Soissons et plus tard à celui de Nantes.

Sa vocation monastique assez singulièrement et assez rapidement décidée par le prieur de Nogent-sur-Coucy, le jeune Vincent se rendit à Saint-Faron de Meaux où il prit l'habit le 28 août 1702. Le noviciat achevé, les vœux prononcés, le cours des études de philosophie, de théologie et de langues anciennes s'ouvrit pour lui; il les fit à l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims; il y brilla entre ses condisciples par sa prodigieuse facilité et il s'attira un jour les compliments de Mabillon, en récitant devant lui un dialogue latin de sa composition sur l'âme des bêtes. Il avait reçu le sous-diaconat des mains de Fénelon; l'évêque de Châlons sur-Marne, Gaston de Noailles, lui conféra la prêtrise le 17 décembre 1712. Dans l'examen qu'il subit pour être admis, l'ordinand avait étonné ses juges, en citant d'assez longues tirades de saint Athanase en grec.

Avant que de venir enseigner la théologie à Saint-Germain, il professa la philosophie à Saint-Denis et la rhétorique à Saint-Corneille de Compiègne. Ce fut le Père de Sainte-Marthe, alors prieur, qui l'y appela vers le mois d'avril 1716; il exerça sa charge trois ans et eut la témérité comme il l'avoue, de soutenir dans son *Traité des actes humains*, des opinions qu'il savait avoir été censurées par le Saint-Siège.

Les appels à un concile général se multipliaient alors, à la suite du cardinal de Noailles et des autres évêques opposants, les Universités, la Sorbonne, les communautés, le Parlement, les réguliers et les séculiers signaient solennel-